

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

TRANSFERT DU TITRE SOFI SICAF

Le Titre « SOFI-SICAF » sera négocié à partir du jeudi 1^{er} février 2007, sur le marché hors-cote, à la criée, conformément aux dispositions de l'article 76 nouveau du Règlement Général de la Bourse.

COMMUNIQUE DE LA STICODEVAM

Suite à la demande de l'émetteur et après avis du CMF, la valeur **SOFI SICAF** ne sera plus gérée par la STICODEVAM et ses comptes seront clôturés à compter de ***la journée de bourse du 1er février 2007***.

Par conséquent, toute opération relative à cette valeur sera traitée, directement, avec la société émettrice.